

HISTORIQUE LINKY MAISONS ALFORT

- **31 janvier 2016 :**

Demande de rendez-vous avec le Maire/Mairie pour la polémique des compteurs et engager une délibération dans la commune de Maisons Alfort.

- **Relance de ma part 12 février 2016.**

- **Réponse Mairie 25 février 2016 :**

Signataires : M. Michel Herbillon (Maire) et M. Thierry AUFFRET (Directeur de l'urbanisation de Maisons-Alfort). Référence du dossier en mairie :

TA/IV – 16.02.125. Indiquant que les habitants de Maisons-Alfort ont la liberté de refuser le compteur Linky, donc pas de délibération.

(insérer ici le texte de la lettre du maire)

- **Réponse de ma part 26 février 2016 :**

Suite au refus de délibération, rappel de la responsabilité du Maire. (Pas de réponse).

- **Mars et Avril 2016 :**

Début de démarche de la première pétition pour essayer d'avoir du monde pour aller en mairie et sensibilisation des risques sanitaires et vie privée liés au compteur Linky pour les locataires car ils n'étaient pas informés. La pétition n'a pas eu de succès, les résidents étaient persuadés d'avoir le choix, les personnes de la première pétition étaient moins de 30/159. Toutefois, la majorité des 30 premiers signataires ont fait la démarche par recommandé.

- **Mai 2016 :**

Copie de la réponse du maire (sur notre soi-disant liberté de refuser) et du recommandé envoyé à ENEDIS les mois précédents accrochées aux compteurs pour ceux qui n'en voulaient pas.

- **27 Juin 2016 :**

Appel paniqué d'un voisin, M. Belkalem, au 3 allée des Bégonias pour une pose en force du compteur Linky par la société AGISCOM. J'appelle un voisin qui peut intervenir physiquement, M Aribot Thierry. Mon voisin m'a mis sur haut-parleur et le poseur m'a expliqué que c'est la loi et c'est obligatoire, sauf que j'ai répondu qu'on va appeler la police et il leur expliquera ce que c'est la loi, du coup il a remonté l'ancien compteur qu'il avait commencé à désinstaller. Mais malheureusement mon voisin et moi sur mon lieu de travail ne pouvions pas savoir qu'il avait déjà installé des compteurs Linky aux étages inférieurs malgré les affiches de refus sur le compteur avec le mot du maire.

Et pire encore avec intimidation sur une personne âgée de 95 ans qui est allée voir en pleurant d'autres voisins.

- **29 juin 2016 :**

Réponse par mail à M. Thierry Auffret sur le déroulement scandaleux de la société AGISCOM.

- **30 Juin 2016 :**

Appel de la Mairie et entretien téléphonique avec M. Thierry Auffret. Après échange avec mes voisins, il apparaît qu'au final les seuls compteurs remplacés pour la majorité sont en fait les gens qui avaient envoyé le recommandé de refus. Pourtant, il y a des bâtiments complets où il n'y a pas de refus, ils auraient pu commencer par eux. Vérification faite, ils n'ont même pas commencé (ce qui tend à indiquer que *l'action de pose est punitive envers ceux qui ont souhaité le refus*).

- Affiche sur ancien compteur avec le numéro de recommandé de refus envoyé à Enedis et une copie de la réponse de la mairie sur le droit de refus du compteur pour les personnes absentes ==> compteurs remplacés.

- Intimidation de plus en plus arrogante de certains installateurs : « *Vous pouvez appeler la police ou le maire, ça ne changera rien, on les installera quand même, on passera tous les jours s'il le faut* » car mes voisins savaient en fait que j'étais en ligne avec la mairie et ont dû leur expliquer.
- Agiscom prétend que la commune n'est pas propriétaire des compteurs et pire, n'a pas à intervenir face à ERDF/Enedis.
- Intervention de la police (un voisin qui a sûrement dû les appeler en voyant ce spectacle déplorable), vérification des documents par les policiers donc le recommandé envoyé à Enedis et la réponse de la mairie d'une personne qui refusait mais à qui ils essayaient d'imposer un compteur Linky. Après vérification, la police, consternée, a clairement expliqué aux poseurs d'Agiscom qu'on était dans nos droits. Mais les poseurs trouvaient encore le moyen de répondre aux policiers que non. La police a fait suspendre et a donné la consigne aux locataires que si ça se reproduisait, de les appeler, et les officiers de police ont relevé les numéros de téléphone des poseurs d'Agiscom et du locataire.
- Après le départ de la police, les poseurs sont restés et ont installé encore des compteurs Linky là où il y avait des affiches de refus, profitant du fait que les gens se sont relâchés en pensant qu'après le passage de la police, ils ne continueraient pas. Mais non, ils ont peur de rien. Pour des gens qui prétendent être au-dessus de tout je ne suis pas surpris.
- Avant de partir, ils ont indiqué que d'autres équipes passeraient le lendemain et nous ont souhaité bon courage (pour narguer les locataires).

Conséquences :

- Perte de confiance envers cette entreprise, les locataires ne veulent plus les voir.
- Perte de confiance envers la mairie comme certain m'ont rétorqué : "Je ne savais pas que j'avais voté Enedis/Agiscom, vu que c'est eux qui décident de tout finalement !"
- Le soutien de la police a rassuré les locataires.
De plus en plus de personne refusent le compteur Linky, car le comportement d'Agiscom est trop suspect.

- Démarche en vue de déposer plainte, suite à l'intimidation de la personne de 95 ans (réunion des locataires le 2 juillet)

Souhait des locataires:

- Récupérer leur ancien compteur et qu'Enedis respecte leur choix.

Journée surréaliste du 1er juillet 2016 :

Situation terrain et calvaire des locataires qui essayent de faire respecter leurs droits de refus:

- Enedis/Agiscom ont appelé la police pour dire que les locataires étaient armés et menaçaient les techniciens, des voitures sont arrivées, des policiers armés de mitraillettes ont commencé à mettre les locataires contre le mur et à les fouiller (*pour certains devant leurs enfants*) empêchant ainsi les locataires de pouvoir refuser la pose du compteur, les techniciens ont pu installer ainsi des compteurs en utilisant une fausse rumeur, car bien entendu, il n'y a pas eu d'arrestation, ce n'étaient que des locataires qui voulaient juste défendre leur droit de refus et aucune arme n'a été trouvée.
- Certains locataires voulaient expliquer à la police les problèmes rencontrés avec cette entreprise, mais les policiers ne voulaient rien savoir car bien entendu leur but était de retrouver les armes, j'ai moi-même voulu dialoguer par téléphone avec eux depuis mon lieu de travail mais ils ont refusé de me parler.
- Toujours le même procédé de la part d'Agiscom : ils ne préviennent pas et ils installent. Dans un cas où ils ont été pris sur le fait avec l'ancien compteur à la main ils ont trouvé le moyen de partir avec vers leur véhicule.

Appel de la mairie :

M. Auffret pour faire part de la situation et transmission du numéro de Agiscom, pas de retour ...

- Désaccord avec M. Auffret qui affirme que les compteurs appartiennent à ENEDIS (même discours finalement que les installateurs).
- Conseil de M. Auffret de voir le bailleur ICF pour le droit d'accès Agiscom, pour ma part c'est mon deuxième désaccord car je ne vois pas le rapport en fait avec l'ICF le droit de refus est individuel par rapport aux droits de chacun, conformément à la réponse de la mairie.

- M. Auffret a indiqué prendre le dossier et faire le nécessaire.

Conséquences :

- Les habitants ont carrément peurs et ne comprennent pas cet acharnement à ne pas les respecter.

- Perte de confiance envers la mairie justifiée : toujours pas de réponse.

Perte de confiance envers la police car elle a été clairement manipulée par l'entreprise Agiscom, par rapport au passage du 30 juin suite à l'appel d'un locataire. Le déplacement était justifié car les policiers ont clairement pu vérifier les documents (recommandé et réponse de la mairie) et la personne qui a failli avoir un compteur Linky posé de force et a même relevé leurs numéros de téléphone. En revanche, les allégations d'Agiscom indiquant la présence d'armes et la pseudo agression des locataires qui était fausse. Je rappelle qu'il n'y a pas eu d'arme trouvée ni d'arrestation.

- Encore plus de personnes refusent le compteur car le comportement est trop suspect.

En conclusion

- Entreprise au-dessus des lois visiblement, ils ont même la liberté de faire intervenir les forces de l'ordre sur simple rumeur/diffamation (assez facile).

- Humiliation des locataires.

Le 2 Juillet :

Réunion des locataires : moins de 10 personnes sont présentes. Plusieurs se sont résignées par rapport à ce qu'elles ont vu et les personnes qui ont subi la pose forcée des compteurs Linky ne sont pas présentes.

***A noter : la société AGISCOM n'est pas revenue et a dû être bloquée par la Mairie et la Sablière(Propriétaire) car ils devaient poursuivre l'installation jusqu'au 7 juillet, voire jusqu'au 19 juillet d'après d'autres locataires.**

Le 4 Juillet :

Retour de dysfonctionnement suite à la pose des compteurs Linky:

1 allée des Amaryllis Mme Setant Angélique

7 allée des Fleurs Mme Cheminade

- **Le 9 Juillet :**
Réunion avec Annie Lobé santepublique-editions.fr
Relance pétition pour le respect de la liberté des locataires et action envers le maire voire, même en justice via une association de défense des victimes du Linky.

 - **Le 11 Juillet :**
Article le parisien Mme Corinne Neves dans un premier temps pour Maisons Alfort mais l'article sera monté au niveau Val de Marne.
Témoignage du gardien Mr Paulmier.

 - **Le 14 Juillet :**
Point Ligue des Droits de l'Homme
Relance Pétition pour faire prendre à la mairie ses responsabilités.

 - **Le 16 Juillet :**
Réponse des courriers de refus en recommandé ENEDIS, que pour les gens qui ont eu la pose forcée des compteurs Linky. Exemple de Courrier de Mme Truchet Tracy (*voir document joint*) qui a eu la pose forcée le 27 Juin réponse par courrier le 16 Juillet prétextant qu'elle n'était pas joignable le 5 juillet, mais quel intérêt, puisqu'on lui a forcé la pose le 27 juin ?
- En résumé, les lettres recommandées et les dossiers chez ENEDIS servent juste à justifier leur pose forcée de compteur Linky. Il n'y a aucune pédagogie contrairement à ce qu'on voit dans certains articles de presse. Pour preuve, je leur ai envoyé un dossier et je n'ai toujours pas de réponse.
- **Le 22 juillet :**
Point avec M Camara Laye, Mme Lobé, santepublique-editions.fr et Mme Lechevalier LDH.



M. Laye CAMARA,
Maisons Alfort Le 22 juillet 2016